LOGEMENT SOCIAL

COMPRENDRE LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le système de cotation de la demande

bxmet.ro/demande-de-logement-social

BORDEAUX MÉTROPOLE

COMPRENDRE LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT SOCIAL

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Trouver un logement est une étape importante, parfois compliquée. Pour que cela se passe de manière juste et transparente, des règles précises encadrent l'attribution des logements sociaux.

Parmi elles, un nouvel outil définit les critères analysés, leur mode de calcul pour tenir compte des situations individuelles. C'est ce qu'on appelle la cotation des demandes de logement social.

Rendu obligatoire par la loi ELAN (2018), Bordeaux Métropole dispose d'un système de cotation de la demande de logement social qui s'applique aux demandes enregistrées sur son territoire.

La cotation de la demande consiste à attribuer un certain nombre de points obtenus selon des critères portant sur votre logement actuel, vos ressources, votre situation personnelle et professionnelle et la date de dépôt de votre demande.

À QUOI ÇA SERT ?

Cet outil est une aide à la décision qui intervient lors de la **sélection des candidats** et lors de la **commission d'attribution des logements** (CALEOL). Il ne remplace pas l'analyse des des situations individuelles à chaque étape de l'attribution d'un logement social.

Le système de cotation de la demande permet également aux demandeurs de **se situer par rapport aux demandes similaires** en termes de ressources, de secteurs et types de logement souhaités.

La cotation ne fait pas l'attribution : l'obtention d'une note élevée ne garantit pas l'attribution d'un logement social rapidement.

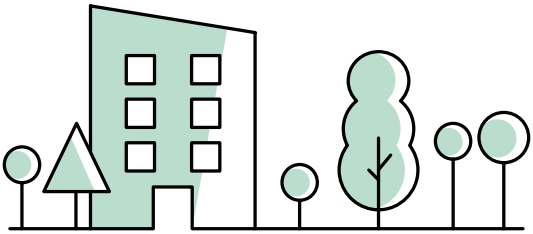

OÙ TROUVER LA COTATION DE VOTRE DEMANDE ?

- **Sur internet :** dans votre espace personnel du site *Ma demande de logement social* : **www.demande-logement-social.gouv.fr**.

Vous y trouverez notamment : la note de votre demande*, le délai d'attente moyen d'attribution, la note la plus basse, la note la plus haute et la note médiane des demandes similaires.

Commune souhaitée	Note	Détail	Date de calcul	Explications	Type de logement	Note la plus basse	Note médiane	Note la plus haute	Délais d'attente moyen en mois
Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commune	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- **Auprès des guichets enregistreurs** présents sur la métropole (carte consultable à l'adresse suivante : https://bxmet.ro/logement-urbanisme).

QUE DEVEZ VOUS FAIRE ?

- Lors de l'enregistrement de votre demande (sur internet ou en guichet) il est important de **fournir les pièces justificatives demandées** pour bénéficier des points correspondants à votre demande ;
- **Mettre à jour votre demande** en cas de changement de situation.

La cotation de votre demande est susceptible d'évoluer suite à la vérification des pièces justificatives.

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?
Retrouvez la foire aux questions consacrée à la cotation de la demande sur bordeaux-metropole.fr ou rapprochez-vous d'un guichet enregistreur **(voir p. 7)**

*Le même système de cotation s'applique sur les 28 communes de la métropole. La note varie légèrement si vous habitez ou travaillez sur la commune recherchée.

GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL BORDEAUX MÉTROPOLE

CRITÈRE	PONDÉRATION
Ancienneté (1 point par mois d'ancienneté)	1
Dépassement délai anormalement long de 36 mois (sans proposition adaptée)	20
DALO*	100
1er quartile des demandeurs	30

LOGEMENT ACTUEL			PONDÉRATION
Sans domicile	Personne dépourvue de logement	Camping, caravaning / Habitat Mobile / Hôtel / Occupant sans titre, squat / Sans abri, abri de fortune, bidonville	30
Hébergés ou logement à caractère temporaire	Hébergé chez un tiers	Hébergé chez un particulier	20
		Hébergé chez vos parents ou vos enfants	
	Personne hébergée ou logée temporairement dans un établissement ou logement de transition	Logement temporaire (RHVS, logement foyer, ...) / Structures d'hébergement (RHVS, CHRS, CADA, CDEF...)	25
	Appartement de coordination thérapeutique		25
	Ancien étudiant en résidence étudiante		10

SITUATION PERSONNELLE	PONDÉRATION
Départ de personne(s) à charge du foyer	5
Divorce, séparation	15
Rapprochement familial	10
Logement éloigné des équipements et services / Rapprochement des services	5
Changement du lieu de travail / Mobilité professionnelle	20
Éloigné du lieu de travail / Rapprochement du lieu de travail	10
Personnes en situation de handicap	20
Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé	25
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou ses abords	25
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	25

*Droit au logement opposable. Pour plus d'informations, consultez la FAQ à l'adresse suivante : https://bxmet.ro/demande-de-logement-social

SITUATION PERSONNELLE	PONDÉRATION
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	25
Publics suivis par l'ASE	20
Reprise d'activité suite chômage de longue durée (+ d'un an)	20
Sapeur-pompier volontaire	20

SITUATION DANS LE LOGEMENT ACTUEL	PONDÉRATION
Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	20
Logement indigne	25
Logement non décent	10
Logement non décent avec au moins un mineur	15
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	10
Personnes menacées d'expulsion sans relogement	10
Suroccupation (nombre de pièces et surface)	10
Suroccupation avec au moins un mineur	15
Sous-occupation	10

TAUX D'EFFORT ACTUEL	PONDÉRATION
De 40 à 50%	20
Supérieur à 50%	

PROPOSITIONS EN CALEOL*	PONDÉRATION
Point après 3 propositions en CALEOL (Rang 2 à n)	15
Refus non justifié d'un logement adapté	- 10

AUTRES CRITÈRES	PONDÉRATION
Habitant ou travaillant dans la métropole bordelaise	5
Habitant ou travaillant dans la commune	10
Travailleur essentiel (voir ci-après)	10

*Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements

LISTE DES TRAVAILLEURS ESSENTIELS BORDEAUX MÉTROPOLE

Personnel de l'enfance et de la petite enfance

- ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- Assistantes maternelles
- Personnels périscolaires et des établissements d'accueil du jeune enfant

Secteur animation jeunesse

- Animateurs, éducateurs et agents de service dans les établissements ou associations relevant des domaines socio-culturels et sportifs

Santé, social et médico-social

- Professions hospitalières (hors cadre) : personnels de santé et autres domaines (entretien, restauration, administration…)
- Professionnels des services sociaux et médico-sociaux de proximité

Fonction publique territoriale et DSP

- Collecte ordures ménagères et propreté urbaine
- Voirie, éclairage public
- Transports
- Personnel funéraire
- Police municipale

Secteur agricole

- Exploitants et salariés agricoles (affiliation MSA) des propriétés implantées sur le territoire

Sécurité

- Sapeurs-pompiers
- Police nationale / gendarmerie

UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT SOCIAL

80
services d'informations
à votre écoute

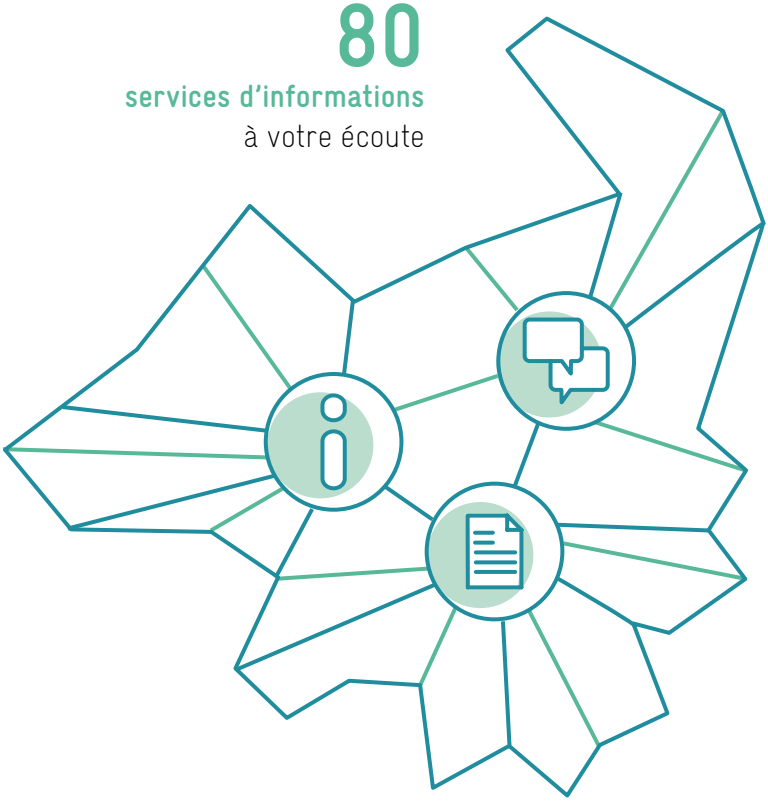

bxmet.ro/demande-de-logement-social

BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr

Direction de la communication de Bordeaux Métropole - Juin 2025